

Monsieur le Directeur Académique,

Des écoles nous informent qu'un arrêté municipal acte la fermeture de leur école cet après-midi et demain. Ces décisions municipales signifient que les maires ont considéré que les conditions d'accueil dans les locaux ne sont pas possibles et, dans le cadre de la canicule annoncée, pourraient mettre en danger tant les personnels que les élèves. Or, d'autres écoles qui connaissent des températures caniculaires similaires resteront ouvertes et accueilleront enseignants et élèves. Pour le SNUDI-FO 82, ces décisions sont contradictoires et créent un mouvement de panique tant chez les collègues directeurs et les enseignants que chez les parents.

Si des écoles ferment, c'est qu'il y a danger. S'il y a danger et qu'aucune réponse ne peut être apportée pour garantir la sécurité des personnels conformément aux dispositions de l'article L4121-1 du code du travail toutes les écoles connaissant les mêmes conditions doivent être fermées.

Le SNUDI-FO rappelle que selon l'Institut National de Recherche et de Sécurité : "qu'au-delà de 30 °C pour une activité sédentaire, et 28 °C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés"

D'autre part, certains enseignants se voient contraint d'occuper les locaux d'écoles fermées aux élèves. Dès lors, il vous appartient de communiquer rapidement auprès des équipes enseignantes que dans le cadre d'une décision municipale d'école fermée, les personnels sont autorisés à rentrer chez eux et qu'il appartient aux municipalités de prendre le relai... comme dans tous cas de fermeture d'une école. A ce stade, la Ministre de l'Education Nationale n'a pris aucun texte réglementaire remettant en cause le fonctionnement normal d'une école.

Dans le cas contraire, nous vous informons que les représentants du personnel de la FNEC FP FO ont donné la consigne aux collègues de les saisir pour saisir le DGI qui implique une réponse immédiate de la part de l'employeur, et ce dans tous les lieux où vont se trouver les personnels.

Nous attirons également votre attention sur :

- la situation des collègues les plus fragiles (femmes enceintes, collègues les plus âgés, personnels en situation de handicap ou ayant une pathologie provoquant des fragilités...) : pouvez-vous nous confirmer qu'ils vont bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence ?

- la situation des collègues dont les enfants sont scolarisés dans une école qui ferme cette après-midi et demain : pouvez-vous nous confirmer qu'ils vont bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence ?

Une fois encore, nous constatons que les IEN, les collègues directeurs et les équipes enseignantes sont complètement lâchés dans une situation de danger important... que vous êtes dans l'incapacité de savoir qui sont vos personnels vulnérables et donc nécessitant des mesures de prévention ... alors que nous avons déjà connu des épisodes caniculaires dans le Tarn-et-Garonne et que des mesures de prévention auraient dû être prises à la suite des RSST remontés les années précédentes. Il relève de votre responsabilité de proposer aux membres de la Formation spécialisée un plan de gestion canicule afin que nous soyons prêts à gérer ces situations de façon sereine.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique, à l'expression de mes sentiments très distingués,

Rudolphe Bekhdadi
Secrétaire départemental